



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Amiens, le 15 mai 2019

Direction régionale des affaires culturelles
Hauts de France
Site d'Amiens

UDAP de la Somme

Nos réf. : AP/RF/2019/084
Affaire suivie par : Antoine PAOLETTI

Tél : 03.22.22.25.10
Courriel : antoine.paoletti@culture.gouv.fr

enregistrement : 02 – documents d'urbanisme

objet : AVAP du Crotoy

Monsieur le président,

Vous m'avez transmis le projet d'AVAP de la commune du Crotoy (ayant reçu une délibération favorable du conseil municipal le 22 juin 2017 et un avis favorable de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture - CRPA le 11 décembre 2017 – PV du 11 avril 2018).

Ayant participé à l'écriture dudit document auprès du chargé d'étude et des membres de la commission locale de l'AVAP en tant qu'architecte des bâtiments de France, je propose bien entendu de donner un avis favorable à ce document qui vise à préserver et valoriser les qualités de ce village emblématique de la baie de Somme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.


Antoine PAOLETTI
architecte des bâtiments de France
chef de l'UDAP de la Somme

Monsieur Claude HERTAULT
président de la communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre
33bis route du Crotoy
BP 40038
80120 RUE

copie : Madame Marianne SAUVAGE – conseiller pour l'architecture – DRAC Hauts de France